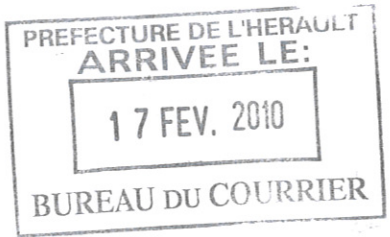




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 302

CONCESSION DE TERRAIN
 dans le Cimetière Communal



Le Maire de la Commune,
 Vu la demande présentée par **Mademoiselle Marcelle REBBOAH**
Monsieur Charles REBBOAH
 et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière
 communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée

- une concession **individuelle – collective – contractant et cocontractant** : de trente années, qui prendra effet à compter de la signature du présent acte.

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, **Section C, N°5, rang Israélite.**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 970 Euros (neuf cent soixante dix euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° *PL4B* du *3/11/09*

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en préfecture.

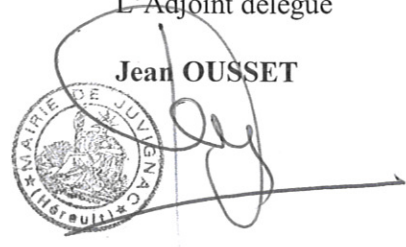
Fait en Juvignac, le 20 octobre 2009.

Décompte:

- <u>Prix de la concession</u>	945,00 €
- <u>Droit d'enregistrement</u> :	25,00 €
Total	970,00 €

Pour le Maire
 L'Adjoint délégué

Jean OUSSET



Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST

Le 05/02/2010 Bordereau n°2010/218 Case n°29

Enregistrement : 25 € Pénalités :
 Total liquidé : vingt-cinq euros
 Montant reçu : vingt-cinq euros
 L'Agent